Image not found or type unknown

Congés payés en cas de mutation d'un fonctionnaire d'état

Par **Bounine**, le **28/10/2020** à **16:07**

Fonctionnaire de l'Education Nationale, je n'ai pu prendre mes CP (travail trop important pendant le Covid). Fin juin 2020, je suis mutée dans une autre académie, mes CP ne veulent pas être repris par mon nouvel employeur et je ne peux les déposer sur un CET car trop de jours de CP pris durant l'année (pour information, il me reste 14 jours de CP).

Mon ancien employeur est-il dans l'obligation de me les indemniser ?

Grand merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **28/10/2020** à **16:38**

Bonjour,

Je vous propose ce dossier...

Toutefois, s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de lEducation Nationale...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés